

Fondation Guillaume Corneille

Fondation Guillaume Corneille
Madame Natacha Corneille
Rue des Minimes, 7
1000 BRUXELLES

Le

Monsieur et/ou Madame
Demeurant à :
Agissant en son / leur nom personnel :
Agissant en qualité de mandataire du propriétaire / des propriétaires:
.....
.....

Demande par la présente à la Fondation Guillaume Corneille et à Schana B, de lui donner un avis sur à l'authenticité de l'œuvre qu'il (ou qu'elle) lui soumet et intitulée.....

1.

Le soussigné est informé que l'avis sera donné par Madame Natacha Suzanne Laktionoff (connue sous le nom de Natacha Corneille) agissant pour la Fondation Guillaume Corneille et Schana B, veuve de Monsieur Guillaume Corneille Van Beverloo, et également la curatrice de son feu époux, Monsieur Corneille Guillaume van Beverloo. En cette double qualité, Madame Natacha Suzanne Laktionoff, pour la Fondation Guillaume Corneille et Schana B, est parfaitement habilitée à émettre un avis sur l'authenticité des œuvres de Guillaume Corneille ;

2.

Le soussigné a pris connaissance et accepte expressément que la consultation qu'il demande à La Fondation Guillaume Corneille, sur l'authentification de ou des œuvre(s) de Guillaume Corneille se fasse selon les modalités suivantes :

a) Le tableau, le dessin ou l'œuvre dont l'authentification est demandée est mis à la disposition de la Fondation Guillaume Corneille située chez Schana B Gallery Artshop 7, rue des Minimes à 1000 Bruxelles;

b) Des photographies digitales de qualité, en couleurs et en 300 dpi (œuvre complète, signature, arrière de l'œuvre pour les tableaux) de l'œuvre sont envoyées ou déposées chez Schana B Gallery Art shop.

c) Verser la somme requise sur le compte de la Fondation Guillaume Corneille

Grille tarifaire

- Œuvre originale (huile ou acrylique, sculpture) : 500€ HTVA (+ 21%),
- dessin, gouache : 250€ HTVA (+ 21%),
- céramique, œuvre multiple (lithographie, sérigraphie, ...) : 50€ HTVA (+21%).

Ce montant sert à couvrir les frais techniques et administratifs de la galerie. Cette somme est remise sous forme transfert au numéro de compte suivant :

Banque CBC

IBAN : BE84 7320 3397 9959

BIC/SWIFT : CREGBEBB

Fondation Guillaume Corneille

3.

Le soussigné déclare, certifie et garantit être :

- soit propriétaire de l'œuvre qu'il soumet à La Fondation Guillaume Corneille ;
- soit mandataire du propriétaire ou autorisé par lui en vertu d'un pouvoir dont l'original est joint aux présentes à soumettre l'œuvre auprès de La Fondation Guillaume Corneille.

Il joint en outre la preuve de sa propriété de l'œuvre (ou, s'il est mandataire, la preuve de la propriété de son mandant) ainsi que toute documentation, notamment concernant l'historique de l'œuvre, la liste de ses détenteurs successifs copie des extraits de livres ou articles qui traitent de l'œuvre ainsi que tous autres documents y relatifs qu'il posséderait ou détiendrait.

Les autres caractéristiques de l'œuvre font l'objet d'une annexe technique aux présentes.

4.

L'œuvre à authentifier sera envoyée part et sous la responsabilité du soussigné à La Fondation Guillaume Corneille, tous frais et responsabilité à charge du soussigné, ensuite elle sera reprise aux bons soins, aux frais et sous la responsabilité du soussigné selon des modalités qui seront précisées dans un document technique annexe. La Fondation Guillaume Corneille est déchargée de toute espèce de responsabilité, tant pour le transport que pour la garde ou le dépôt de l'œuvre, le soussigné étant seul à pouvoir ou à décider de souscrire une police d'assurance.

Le dos des œuvres doit être accessible, dès lors le soussigné enverra l'œuvre décadrée ou il autorise par les présentes La Fondation Guillaume Corneille à y procéder sous la responsabilité du soussigné.

5.

Le soussigné a pris connaissance, et accepte, que l'avis, qui lui sera remis par La Fondation Guillaume Corneille, soit donné à titre consultatif. Cet avis sera remis dans un délai de trente-cinq jours au soussigné à dater du jour du dépôt de l'œuvre à authentifier, au siège de La Fondation Guillaume Corneille. La Fondation Guillaume Corneille s'engage à mettre ses meilleures connaissances au service de l'avis qu'elle délivrera relativement à l'authenticité de l'œuvre, mais il ne saurait être tenu d'une obligation de résultat. Le soussigné reconnaît qu'en aucun cas, La Fondation Guillaume Corneille n'encourt une quelconque responsabilité relativement au contenu de l'avis, notamment à l'authenticité ou non de l'œuvre ni aux autres informations communiquées par elles. Ni La Fondation Guillaume Corneille, ni Natacha Corneille ne peuvent en aucun cas être responsable, même en cas de faute lourde, pour leur opinion, celle-ci n'étant donnée qu'à titre consultatif et sans exclure l'opinion contraire d'autres connaisseurs ou experts de l'œuvre de Guillaume Corneille. La Fondation Guillaume Corneille peut refuser de délivrer sa consultation dans le cas où il lui apparaît que la documentation qui lui a été soumise est insuffisante ou conclure à une opinion douteuse, sans pouvoir se prononcer davantage. La Fondation Guillaume Corneille, ne peut pas plus être tenue pour responsable dans cette hypothèse.

6.

Le soussigné reconnaît que La Fondation Guillaume Corneille n'est tenue, une fois sa consultation délivrée, de poursuivre une discussion avec lui ou avec tout tiers quelconque relativement à l'opinion qu'elle a émise et à la consultation qu'elle a été délivrée.

7.

La Fondation Guillaume Corneille peut conserver copie des documents et photographies qui lui ont été remis, notamment à des fins d'archivage, des fins scientifiques ou informatives relativement à l'œuvre de Corneille.

Le soussigné : 1) autorise
2) n'autorise pas

La Fondation Guillaume Corneille à révéler son nom ou celui de son mandant.

Fondation Guillaume Corneille

L'obligation de confidentialité à laquelle s'engage éventuellement La Fondation Guillaume Corneille et ses membres ne vaut pas à l'égard des demandes des autorités publiques, tels la police, les tribunaux etc. ...

La Fondation Guillaume Corneille et Natacha Corneille se réservent de signaler à qui de droit les œuvres qui lui apparaîtraient acquises de façon douteuse ou illicite, ainsi que les faux tableaux.

La Fondation Guillaume Corneille se réserve expressément le droit d'exercer une rétention du tableau qui lui est soumis, en vue de le faire saisir, au cas où il s'agit d'un faux.

8.

En cas de litige au sujet des présentes, la loi belge est seule applicable et les tribunaux civils de Bruxelles seuls compétents.

Fait à, le

Signature du soussigné précédée de la mention « lu et approuvé »